

A Madame Eliane Tillieux,
Présidente de la Chambre des représentants

A Monsieur Thierry Warmoes,
Président de la Commission de la Chambre
soins de santé et égalité des chances

A Monsieur Frank Vandenbroucke,
Vice-premier et Ministre des Affaires sociales
et de la santé

Bruxelles, le 25 mai 2022.

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,

C'est par la presse que nous apprenons que la Commission pour la santé et l'égalité des chances de la Chambre a programmé des auditions sur la réforme hospitalière les 22 juin et 6 juillet prochains. On y apprend également que la Commission parlementaire invitera 16 à 17 intervenants qui représenteront respectivement les fédérations hospitalières, les mutuelles, les organisations des salariés ainsi que l'administration. Selon nos informations, il n'est pas prévu d'inviter des représentants des médecins lors de ces audiences.

En tant que syndicat de médecins le plus important et le plus représentatif de Belgique, l'ABSyM est très surprise de sa non-participation. En effet, nous ne pouvons ignorer le rôle combien essentiel et indispensable du médecin au bon fonctionnement de l'hôpital. Fournir des soins médicaux aux patients est et reste la tâche principale de chaque hôpital et il va sans dire que les médecins y jouent un rôle majeur. Il serait donc incompréhensible et inacceptable de ne pas leur donner la parole lors des audiences consacrées à la réforme hospitalière.

Lors des dernières élections médicales de juin 2018, l'ABSyM a obtenu 84 % des votes parmi les médecins spécialistes. En tant que syndicat le plus représentatif des médecins spécialistes, l'ABSyM ne peut pas être absente de ce débat qui touche fondamentalement tous les médecins, et en particulier tous les médecins spécialistes. L'ABSyM se tient à votre disposition pour partager son expertise et son expérience avec la Commission pour la santé et l'égalité des chances de la Chambre. Notre secrétaire général, le dr Gilbert Bejjani nous a d'ores et déjà fait savoir qu'il pouvait y participer.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, à notre parfaite considération.



Dr Luc Herry,
Président